

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2020 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

### Section de fonctionnement

---

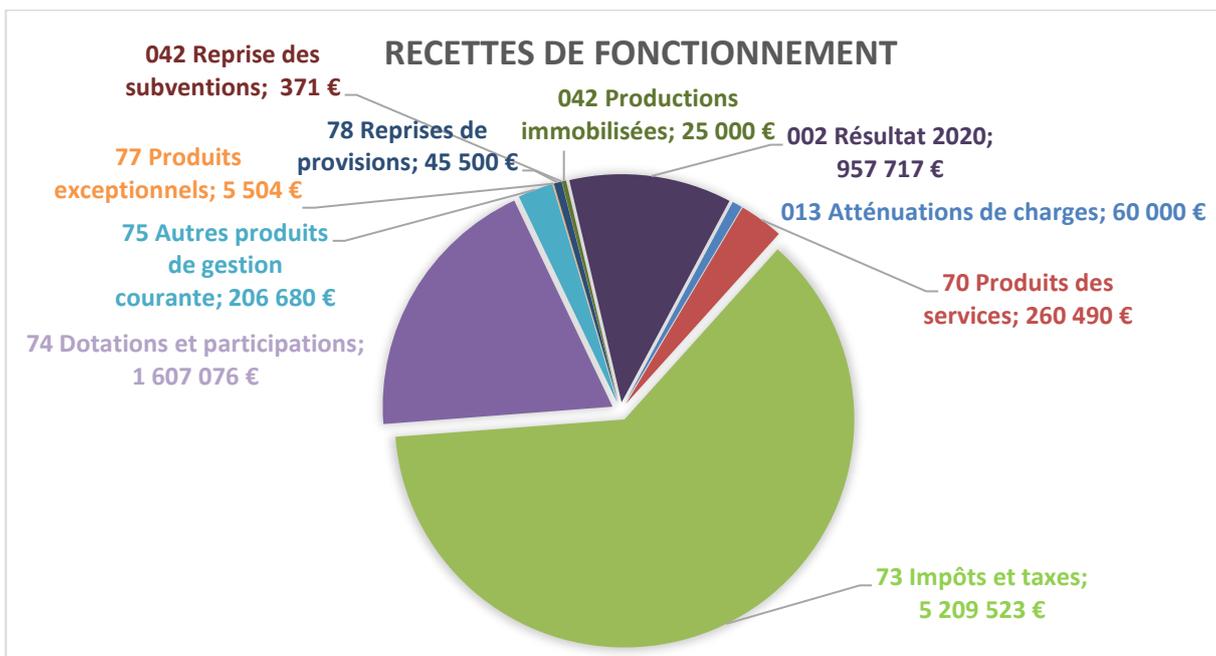
La section de fonctionnement s'équilibre à 8 377 861,07 €.

- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP + DM 2020	BP 2021
013 – Atténuations de charges	50 000,00	60 000,00
70 – Produits des services	241 180,42	260 490,42
73 – Impôts et taxes	5 286 343,00	5 209 523,00
74 – Dotations et participations	1 512 500,00	1 607 076,00
75 – Autres produits de gestion courante	212 229,52	206 679,48
77 – Produits exceptionnels	104 744,00	5 504,00
78 – Reprises sur provisions	60 000,00	45 500,00
042 – Productions immobilisées	20 000,00	25 000,00
042 – Etalement de charges + reprise de subventions	32 271,00	371,00
002 – Résultat antérieur	1 074 200,18	957 717,17
<b>TOTAL</b>	<b>8 593 468,12</b>	<b>8 377 861,07</b>



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le pôle d’enseignements artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l’agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, l’attribution de compensation versée par Bourges Plus, le FNGIR, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d’électricité, la taxe de séjour et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de solidarité rurale, l’attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes « incertaines » correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres.

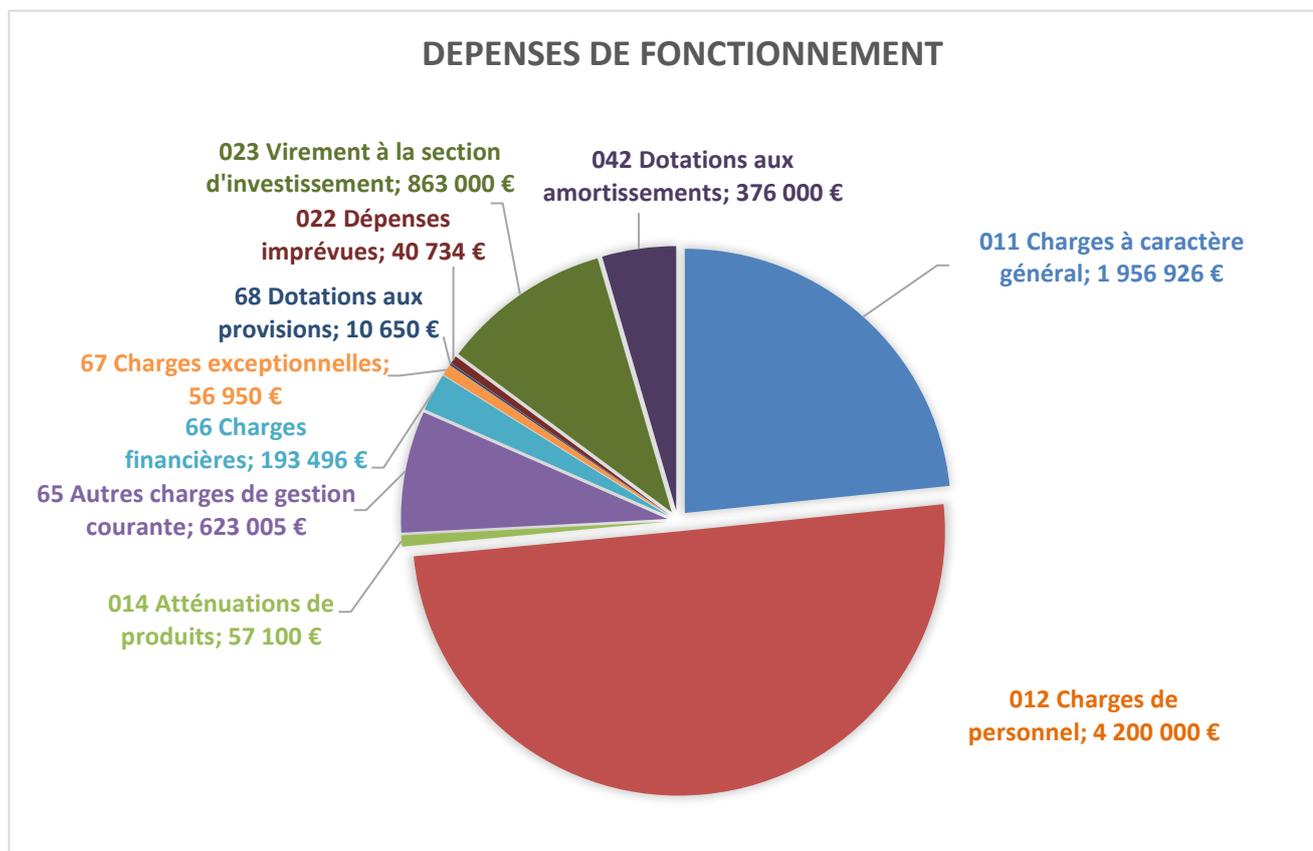
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 25 000 € et correspond aux frais de personnel et à l’achat de fournitures pour des opérations d’investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP + DM 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	1 972 505,00	1 956 926,00
012 – Charges de personnel	4 308 500,00	4 200 000,00
014 – Atténuations de produits	66 192,00	57 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	707 599,00	623 005,00
66 – Charges financières	212 924,56	193 496,02
67 – Charges exceptionnelles	69 128,00	56 950,00
042 – Etalement de charges	10 650,00	10 650,00
022 – Dépenses imprévues	199 969,56	40 734,05
023 – Virement à l'investissement	736 000,00	863 000,00
042 – Dotations aux amortissements	310 000,00	376 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 593 468,12</b>	<b>8 377 861,07</b>



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont en légère baisse pour une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 45 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ces charges sont en baisse due à la diminution des indemnités des élus et à la suppression des frais d'instruction des autorisations du droit des sols. Elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les créances admises en non-valeur et créances éteintes et les hébergements de logiciels en nuage.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : la prévision prend en compte le transfert de dette à Bourges Plus pour la compétence fibre optique.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : elles comprennent le financement des bourses à projet, l'aide au permis de conduire et l'indemnisation éventuelle des commerçants impactés par les travaux de revitalisation du centre-ville ;

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 863 000 € en 2021 contre 736 000 € en 2020.

## Section d'investissement

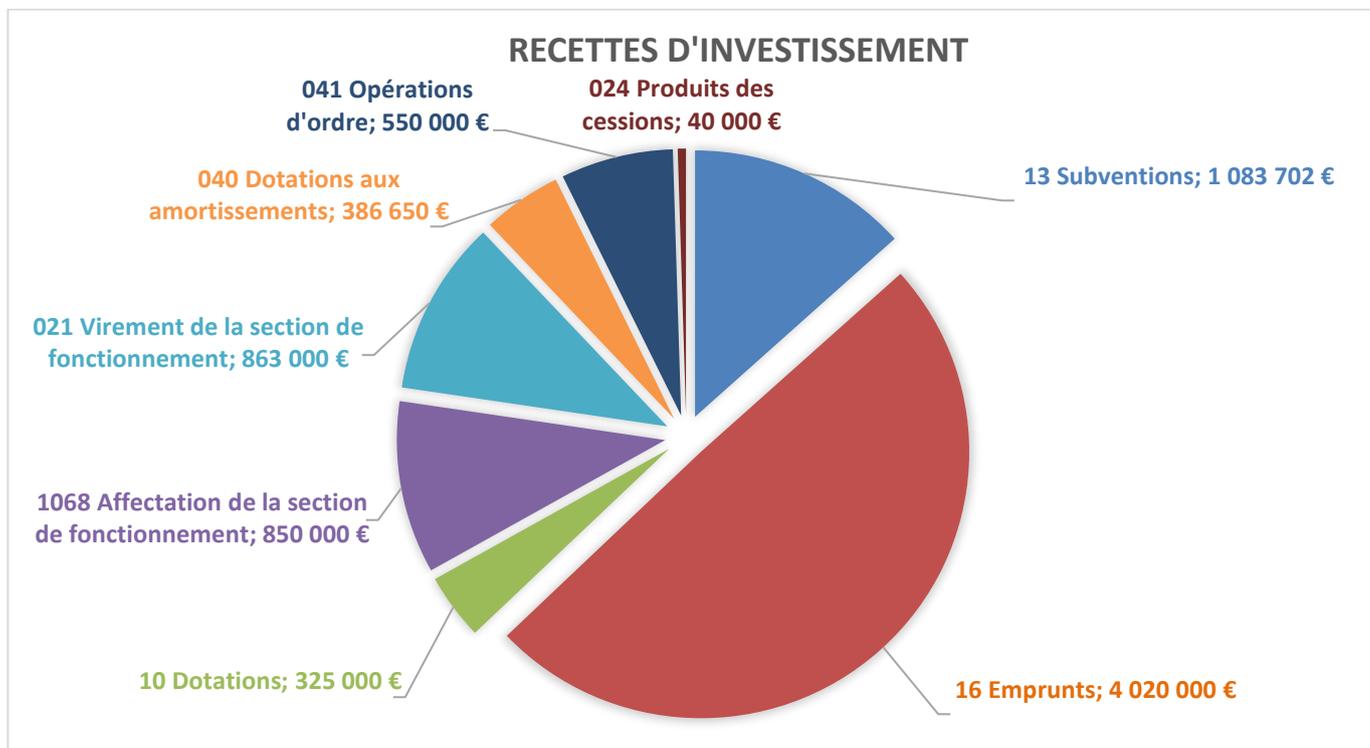
---

La section d'investissement s'équilibre à 8 118 351,60 €.

- Recettes :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP + DM 2020	BP 2021
13 Subventions	2 422 963,32	1 083 701,60
16 Emprunts	2 360 000,00	4 020 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	530 000,00	325 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	282 890,03	850 000,00
024 Produits des cessions	180 000,00	40 000,00
021 Virement prévisionnel	736 000,00	863 000,00
040 Dotations aux amortissements + étalement de charges	320 650,00	386 650,00
041 Opérations patrimoniales	200 000,00	550 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 032 503,35</b>	<b>8 118 351,60</b>

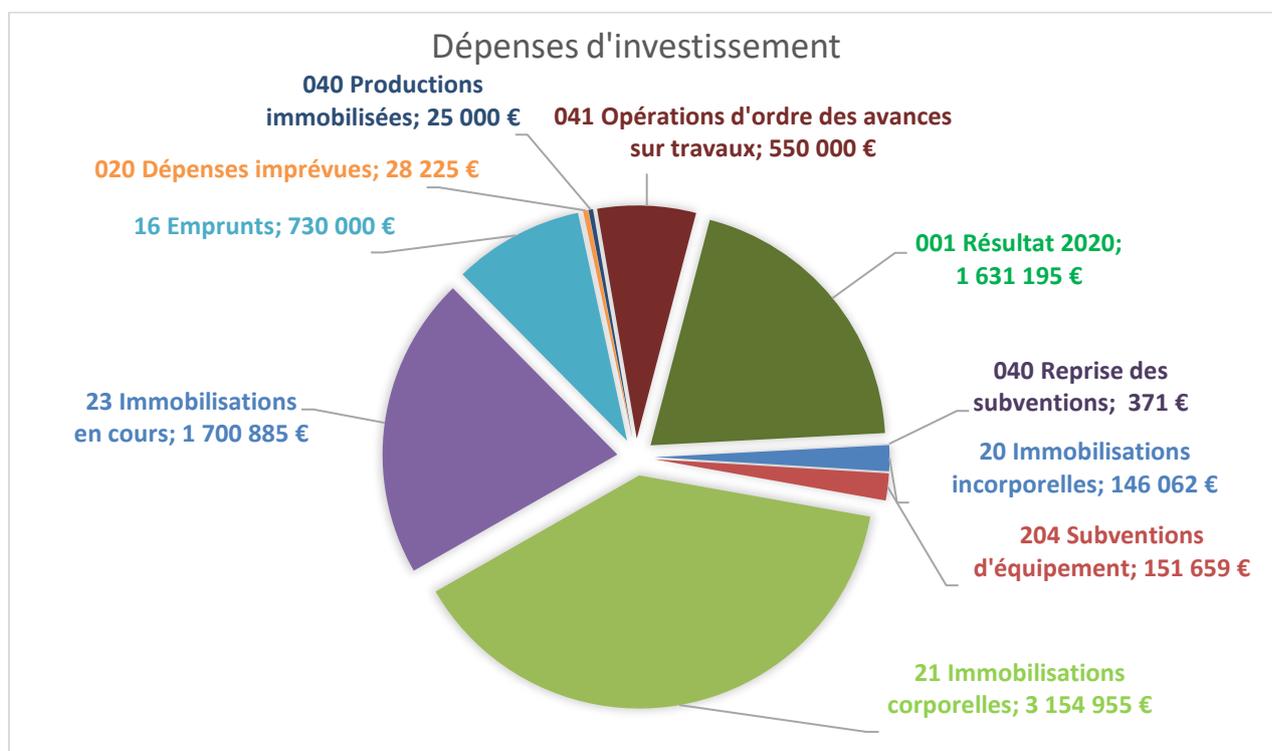


Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 2 460 000 € et du report de 1 560 000 €. Des demandes de subventions ont été déposées concernant la reconstruction du pont de la rue Gilbert Demay, l'isolation du centre socio-culturel André Malraux, le matériel informatique des écoles, la réfection des toitures des écoles Marcel Pagnol et Jules Ferry et de la sécurisation de l'école du Château. En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 300 000 € et les recettes d'amortissements sont de 370 000 €.

- Dépenses :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP + DM 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	232 502,25	146 062,00
204 Subventions d'équipement	546 202,66	151 658,53
21 Immobilisations corporelles	1 938 355,07	3 154 955,36
23 Immobilisations en cours	1 389 825,27	1 700 884,63
16 Emprunts	695 000,00	730 000,00
020 Dépenses imprévues	72 364,11	28 225,30
040 Productions immobilisées	52 271,00	25 371,00
041 Opérations patrimoniales	200 000,00	550 000,00
001 Résultat antérieur	1 884 385,16	1 631 194,78
10 Résultat antérieur à reverser	21 597,83	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 032 503,35</b>	<b>8 118 351,60</b>



Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Revitalisation du centre-ville : le crédit de paiement 2021 est de 1 703 788,49 €, une autorisation de programme a été créée en 2016
- Agenda d'accessibilité programmée : le crédit de paiement 2021 s'élève à 50 000 €
- Réfection du Café de l'Horloge : une autorisation de programme est créée à partir de 2018 et le crédit de paiement 2021 est de 196 277,58 €
- Relèvement de tombes et agrandissement du cimetière : une autorisation de programme a été créée en 2019 et le crédit de paiement 2021 est de 125 000 €
- Toitures terrasses des écoles Jules ferry et Marcel Pagnol : 330 000 €
- Menuiseries et pompe à chaleur au Centre socio culturel André Malraux : 271 000 €
- Création d'un parking rue Camille Mérault : 317 500 €
- Reconstruction du pont rue Gilbert Demay : 445 500 €
- Etude de faisabilité piscine d'été : 27 000 €
- Sécurisation de l'école du château : 30 000 €
- Jeux au jardin du duc de Berry : 15 000 €
- Jeux dans une école : 12 000 €
- Téléphonie : 30 000 €
- Renouvellement du matériel informatique : 35 000 €
- Mobilier et matériel pour la maison éclusière au bord du canal : 75 000 €
- Réfection des rues Jules Verne, Victor Hugo, George Sand et Emile Buriau : 225 000 €